

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 09/12/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021_133

OBJET : OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LE COVID-19 AUX ENFANTS DE 5 A 11 ANS A RISQUE

Pour action

Pour information

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte de circulation active du variant Delta et de dégradation de la situation épidémique, il apparaît essentiel d'accroître la couverture vaccinale de tous les publics déjà éligibles en primo-vaccination et en rappel vaccinal, mais aussi d'ouvrir la vaccination à des publics plus jeunes.

L'Agence européenne du médicament a délivré le [25 novembre 2021](#) une autorisation de mise sur le marché européenne de la forme pédiatrique du vaccin Pfizer-BioNTech. La Haute Autorité de santé (HAS), dans son avis du [25 novembre 2021](#), et le Comité d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV), dans son avis du 6 décembre 2021, recommandent de débiter au plus vite la vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de forme grave de Covid-19 et de décès.

I/ Livraisons des doses pédiatriques dans la totalité des PUI

Les livraisons de cette nouvelle forme du vaccin s'effectueront directement par le laboratoire Pfizer dans les PUI des établissements pivots et sur deux plateformes prestataires de Santé publique France. Un premier approvisionnement de 1,9 million de doses sera livré en décembre, et 1 million de doses supplémentaires en janvier. Environ la moitié des PUI des établissements pivots sera livrée le mardi 14 décembre, et l'autre le jeudi 16 décembre.

Ces doses permettront d'approvisionner les établissements de santé et les établissements spécialisés assurant le suivi des enfants fragiles afin que ces structures puissent commencer sans attendre la vaccination des enfants de 5 à 11 ans les plus à risque. Elles auront également vocation à approvisionner les centres de vaccination.

II/ Périmètre de la vaccination des enfants à risque

La campagne de vaccination des enfants de 5 à 11 ans débute dès réception des doses pédiatriques pour les enfants à risque de formes graves, conformément aux avis de la HAS et du COSV.

La liste des comorbidités faisant l'objet d'une priorisation est celle établie par le COSV, qui complète la liste initialement établie par la HAS. Cette liste est disponible en annexe.

En outre, conformément aux recommandations des autorités scientifiques, doivent également être vaccinés les enfants vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée, au sein même du foyer.

La consultation pré-vaccinale systématique, réalisée nécessairement par un médecin, doit se dérouler selon la procédure adaptée à l'âge de l'enfant. Lors de l'entretien médical pré-vaccinal, le médecin vérifiera l'éligibilité de l'enfant au regard des critères énoncés ci-dessus.

III/ Organisation de la vaccination dans les établissements et structures accueillant des enfants à risque (CHU, CH, hôpitaux pédiatriques, CLCC etc.)

La vaccination des enfants des 5 à 11 ans les plus à risque doit débuter le plus rapidement possible dans les services spécialisés. Pour ce faire, il est demandé aux services pédiatriques de l'ensemble des CHU et CH, ainsi qu'aux hôpitaux pédiatriques, établissements spécialisés et centres d'accueil moyens/long séjour pour enfants de déterminer sans délai le nombre d'enfants qu'ils souhaitent vacciner en priorité et de commander à leur PUI de référence les doses pédiatriques correspondantes. Une organisation spécifique devra être mise en place au sein de chacune de ces structures pour permettre la vaccination de ces enfants à risque.

IV/ Déploiement de la vaccination pédiatrique dans les centres de vaccination

Les enfants suivis dans ces établissements ou ces services ne correspondent qu'à une partie des enfants prioritaires. Afin de vacciner les autres enfants prioritaires (par exemple les enfants atteints d'obésité), une offre de vaccination en centre de vaccination doit être proposée.

Il est demandé aux ARS d'identifier entre 1 et 5 centres de vaccination par département devant mettre en place rapidement des lignes de vaccination pédiatriques, en veillant à leur bonne répartition sur le territoire : il s'agit de veiller à ce qu'aucun point du territoire ne se situe à plus de 30 minutes de transport d'un centre de vaccination pédiatrique. Un tableau précisant la répartition du nombre d'enfants concernés par département vous sera prochainement transmis.

Il vous est demandé de transmettre à la Task Force Vaccination, d'ici au vendredi 10 décembre, la liste de ces centres pédiatriques par département.

L'organisation de lignes dédiées au sein des centres est décrite dans une première version d'un guide disponible en annexe. Elle devra prendre en compte la réalisation de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) sérologiques en amont de chaque vaccination.

L'offre de vaccination pédiatrique doit être proposée avec rendez-vous ou sans rendez-vous.

La vaccination devra être ouverte dans ces centres dès le 15 décembre pour ceux rattachés à une PUI livrée le 14 décembre, et dès le 17 décembre pour ceux rattachés à une PUI livrée le 16 décembre.

Les ARS doivent largement communiquer localement sur l'offre de vaccination disponible pour les enfants de 5 à 11 ans à risque afin que chaque famille concernée puisse trouver une solution de vaccination.

Par ailleurs, il est proposé, comme ce fut organisé durant été, que les professionnels de santé libéraux qui souhaitent vacciner leur patientèle pédiatrique éligible puissent le faire dès le 20 décembre en se procurant des doses pédiatriques mises à disposition par les centres de vaccination. Cette mise à disposition de flacons et de dispositifs associés doit être coordonnée par chaque ARS.

IV/ Modalités d'extension de la vaccination pédiatrique à tous les enfants de 5 à 11 ans

Des avis complémentaires de la HAS, du Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) et du COSV concernant l'ouverture et les modalités de la campagne de vaccination à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans doivent intervenir dans les toutes prochaines semaines. Dans l'hypothèse où une extension de la vaccination à tous les enfants de 5 à 11 ans serait décidée, il est demandé aux ARS de s'y préparer techniquement et logistiquement afin qu'elle puisse être mise en œuvre dans les délais les plus brefs.

1. Hausse du nombre de centres de vaccination proposant des lignes de vaccination pédiatriques

Une offre de vaccination élargie devra être mise en place dans chaque centre de vaccination à partir du 20 décembre, et ce afin de pouvoir proposer la vaccination à chaque famille.

2. Ouverture de la vaccination pédiatrique en ville

Une offre de vaccination sera également mise en place par des professionnels de ville habilités à prescrire et vacciner cette classe d'âge à partir du 27 décembre.

Les 13 et 14 décembre, les médecins pourront commander des doses pédiatriques Pfizer-BioNTech en vue d'une livraison entre le 24 et le 27 décembre.

Le portail sera ultérieurement accessible aux PMI afin de contribuer à la vaccination de cette classe d'âge.

Bernard CELLI

Responsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la Santé

Signé

Signé

DIFFUSION RESTREINTE

Annexe 1 : Liste des pathologies prioritaires

La liste des pathologies prioritaires telle que définie par la HAS et complétée par le COSV est la suivante :

- Cardiopathies congénitales non corrigées
- Asthmes pour lesquels il existe une nécessité de recours aux corticoïdes par voie générale, ou ayant nécessité une hospitalisation ou ALD
- Maladies hépatiques chroniques
- Maladies cardiaques et respiratoires chroniques
- Cancer en cours de traitement
- Maladie rénale chronique
- Handicap neuromusculaire sévère
- Maladies neurologiques
- Immunodéficience primitive ou secondaire (infection par le VIH ou induite par médicaments)
- Obésité
- Diabète
- Hémopathies malignes
- Drépanocytose
- Trisomie 21

Annexe 2 : Guide provisoire à la mise en place de lignes pédiatriques dédiées

Ressources humaines

- Il convient de s'assurer de la mobilisation des professionnels de santé habilités à vacciner les enfants de 5-11 ans en effectif suffisant pour sécuriser le parcours vaccinal et délivrer un accueil et un accompagnement adaptés tout au long du parcours. Il pourra être envisagé le recrutement de personnel administratif supplémentaire pour assurer la fluidité du parcours vaccinal.
- Le vivier d'effecteurs mobilisables en centre de vaccination pour cette classe d'âge sont les médecins généralistes et les pédiatres, ainsi que les IDE qui peuvent vacciner les 5-11 ans sur prescription médicale.
- Dans ce cadre, il convient de cibler en priorité les jeunes retraités qui sont davantage disponibles et donc plus facilement mobilisables dans les centres de vaccination.

Prise de rendez-vous

- Il convient de partir des bonnes pratiques déjà existantes en termes de prise de rendez-vous. Ainsi, la conservation du système de prise de rendez-vous en ligne et par téléphone apparaît comme préférable.
- Il convient également d'ouvrir un volume de rendez-vous cohérent, correspondant aux allocations attendues en doses pédiatriques afin de limiter la perte de doses, le vaccin Pfizer-BioNTech étant conditionné en 10 doses par flacon.
- Il apparaît pertinent de prévoir des plages horaires dédiées à la vaccination des enfants (mercredi après-midi, samedi après-midi, fin de journée etc.), afin de prendre en compte les contraintes d'emploi du temps les caractérisant (écoles, garde, etc.).
- Le nombre de rendez-vous ouverts par heure pour la vaccination de cette classe d'âge sera nécessairement moins important que pour les adultes. La vaccination d'un enfant bien préparé à l'acte vaccinal par ses parents ou le professionnel de santé de premier recours ne doit pas prendre plus de temps que celle d'un adulte. Néanmoins, la vaccination d'un enfant dans des conditions non optimales peut prendre davantage de temps. Dans ce cadre, il convient de prévoir une marge de manœuvre supplémentaire comprise entre 5 minutes et 30 minutes.
- Il peut enfin s'avérer utile, si les capacités en personnel le permettent, de rappeler en amont les parents ayant pris rendez-vous pour vacciner leur enfant afin de s'assurer de leur présence effective au moment de la vaccination. Cela permet notamment d'éviter la perte de doses pédiatriques.

Accueil et prise en charge

- Il est recommandé de mettre en place des lignes dédiées répondant à un flux séparé des lignes classiques dédiée à la vaccination des personnes de 12 ans et plus. Il convient également, compte tenu du plus faible volume de population que représentent les enfants de 5 à 11 ans, de grouper les rendez-vous autant que possible.
- La vaccination des enfants de 5 à 11 ans nécessite la présence d'au moins un parent accompagnateur.
- Il apparaît essentiel de mettre en place un accueil et un accompagnement renforcés des familles. Cet accueil et accompagnement doivent pouvoir être assurés par une seule et même personne dédiée au parcours de l'enfant au sein du centre de vaccination, de l'entrée à la sortie, et ce afin d'offrir le cadre le plus rassurant possible pour la famille.
- Concernant l'espace dédié à l'accueil des familles, les salles d'attentes déjà existantes peuvent être utilisées dans le cas de plages horaires dédiées en s'assurant qu'il y ait la place nécessaire à l'accueil de l'enfant et de son ou ses accompagnants. Dans le cas d'une mise en place de lignes dédiées cohabitant avec des lignes de vaccination pour les adolescents et les adultes il est recommandé d'organiser un espace à l'écart dédiée à l'attente des enfants - afin d'apporter à la famille l'environnement le plus rassurant possible.
- Afin de fluidifier le parcours vaccinal de l'enfant au sein du centre, la mise à disposition de flyers, affiches et documentations spécifiques concernant la vaccination des enfants permettra aux familles de trouver directement les réponses à leurs premières interrogations, ou, à défaut, de préparer leurs potentielles questions à adresser au professionnel de santé lors de la consultation pré-vaccinale.
- Dans le cas où un enfant ne serait dans des conditions optimales avant la vaccination (s'il a peur, pleure, etc.), il convient de mettre à disposition des parents un espace spécifique leur permettant de s'isoler, avec lui afin de prendre le temps de le rassurer avant de poursuivre le parcours de vaccination.

Consultation pré-vaccinale et acte de préparation des doses et d'injection

Consultation pré-vaccinale

- La consultation pré-vaccinale systématique réalisée nécessairement par un médecin doit se dérouler selon la procédure adaptée à l'âge de l'enfant. Lors de l'entretien médical pré-vaccinal, le médecin vérifiera l'éligibilité de l'enfant.
- Il s'agit du moment pendant lequel une information claire et adaptée à l'âge de l'enfant devra lui être délivrée afin de recueillir son avis. Il s'agit également du moment pendant lequel le professionnel de santé doit être en mesure de répondre aux interrogations de l'enfant et de ses parents - afin de les rassurer.
- Un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) sérologiques doit être proposé en amont de chaque vaccination.

- Le formulaire d'autorisation parentale doit également être remis au médecin à cette occasion. Le formulaire d'autorisation parentale utilisé dans le cadre de la vaccination des adolescents de 12 à 15 ans est adapté à la vaccination des enfants de 5 à 11 ans et peut ainsi être utilisé dans les mêmes conditions.
- Compte tenu de la classe d'âge concernée, il convient là aussi de prévoir une marge de manœuvre quant au temps alloué à cette phase de consultation. En effet, certains enfants et certaines familles plus ou moins préparées auront naturellement plus de questions que d'autres. Il est impératif de prendre le temps nécessaire pour répondre à l'ensemble des questions et points d'interrogations soulevées lors de ces échanges.

Préparation des doses

- Il est impératif de veiller à bien séparer les flux de préparation des doses de vaccin afin de limiter au maximum les risques d'erreur d'administration entre les formes adultes et les formes pédiatriques du vaccin :
 - Afin de le distinguer des autres présentations (flacons pour les personnes de 12 ans et plus), le flacon pédiatrique du vaccin Pfizer est muni d'une capsule en plastique orange.
 - Les doses pédiatriques préparées en centre seront conformes à celles indiquées dans l'AMM (10µg de mRNA, dans un volume de 0,2 ml de solution).
 - Après reconstitution, un flacon de vaccin Pfizer pédiatrique contient 10 doses de 10 µg d'ARNm chacune, dans un volume de 0,2 ml.

Acte d'injection

- Compte tenu de la classe d'âge, le geste de vaccination ne diffère pas fondamentalement de celui pratiqué pour les personnes de 12 ans et plus. En effet, il s'agit également d'une injection intramusculaire.
- La vaccination elle-même se fait dans les mêmes conditions que les autres vaccinations de l'enfant :
 - Informer l'enfant un peu avant la vaccination, de façon naturelle, sans dramatiser ni surprotéger : tout se passera bien si vous-même n'êtes pas inquiet(e).
 - Demander à l'enfant de respirer calmement et profondément au moment de l'injection.
 - Après le geste, féliciter l'enfant pour son courage (possibilité de remise d'un diplôme du courage).

Surveillance post-vaccinale

- Le temps de surveillance post-vaccinale de l'enfant de 5 à 11 ans ne diffère pas de celui des personnes de 12 ans et plus. Il est de 15 minutes.
- Concernant l'espace dédié à la surveillance post-vaccinale, les salles d'attentes déjà existantes peuvent être utilisées dans le cas de plages horaires dédiées en s'assurant qu'il y ait la place nécessaire à l'accueil de l'enfant et de son ou ses accompagnants. Dans le cas d'une mise en place de lignes dédiées cohabitant avec des lignes de vaccination des adultes et des adolescents, adultes il est recommandé d'organiser un espace à l'écart dédiée à la surveillance des enfants - afin d'apporter à la famille l'environnement le plus rassurant possible.

- Le matériel utilisé dans le cadre des salles d'attentes dédiées à la surveillance post-vaccinale peut être utilisé (sièges, repose-pieds, etc.). Il convient cependant de mettre à la disposition de l'enfant des jouets désinfectables et des livres afin de l'occuper pendant le temps d'attente. Cela permet d'éviter toute source de stress post-vaccinal de la part de l'enfant.

DIFFUSION RESTREINTE